

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC16383 – 89/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-Huitième session ordinaire

23 - 28 janvier 2016

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/945(XXVIII) Add.2

Original : anglais

**RESOLUTION SUR LA CONVOCATION D'UNE NOUVELLE
CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME, LA
DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE ET
L'INTOLERANCE QUI Y EST ASSOCIEE**

(Point proposé par la Gambie)

**RESOLUTION SUR LA CONVOCATION D'UNE NOUVELLE CONFERENCE
MONDIALE CONTRE LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA
XENOPHOBIE ET L'INTOLERANCE QUI Y EST ASSOCIEE
(Point proposé par la Gambie)**

OBJECTIFS :

- aborder toutes les questions relatives aux crimes historiques de l'esclavage, de la traite des esclaves, du colonialisme et de toutes les nouvelles formes d'esclavage moderne depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (DDPA) lors de la Conférence mondiale tenue en 2001 à Durban (Afrique du Sud) ;
- procéder à un examen approfondi de la DDPA, après presque 15 ans, en vue d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, et aussi de définir solidement la nouvelle voie à suivre.
- redimensionner la stratégie mondiale vers la résolution de la récente recrudescence d'attaques xénophobes, de l'extrémisme violent, de la radicalisation, des inégalités, du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie, l'intolérance et les facteurs qui les entraînent ;
- galvaniser la communauté internationale pour le renouement avec le discours en cours sur l'héritage historique négatif de la traite transatlantique des esclaves, du colonialisme, du pillage du patrimoine et des artefacts culturels, ainsi que des questions connexes de restitution, de réparations et d'expiation de ces torts, y compris la nécessité d'un accord sur les stratégies pour atteindre ces objectifs.

MESURES ATTENDUES DE L'UNION AFRICAINE

1. Que la Conférence de l'Union africaine mandate la Commission de l'UA et les Groupes africains de New York et de Genève pour travailler en collaboration et à poursuivre le dépôt de cette demande à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'homme, donner des informations sur les résultats de leurs efforts.

2. En outre, que la Conférence mandate la Commission de l'UA et les Groupes africains de New York et de Genève pour la poursuite du dépôt d'une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'esclavage, le colonialisme, la compensation et la restitution des patrimoines spoliés. Qu'elle donne encore mandat aux Groupes africains de Genève et de New York pour la poursuite de la convocation d'une conférence internationale à l'effet de discuter de manière exhaustive de la question de l'esclavage, de la traite des esclaves, du colonialisme, de la compensation et de la restitution des biens spoliés. Cette conférence devra également discuter de mesures et de stratégies visant à remédier aux conséquences négatives persistantes de ces injustices historiques. À cet égard, d'autres parties prenantes, notamment d'autres États membres des Nations Unies, de la Communauté des Caraïbes, de la Diaspora

africaine et d'OSC concernées seront engagées afin d'aller au-delà du niveau de question à l'issue de la Conférence de Durban en 2001.

JUSTIFICATION

3. La Déclaration et le Programme d'action de Durban est un document exhaustif sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Elle prend également en compte et condamne les faits historiques de l'esclavage et du commerce transatlantique des esclaves, et demande aux États membres d'assumer le rôle qu'ils ont joué au cours de la période de l'esclavage.

4. Bien que l'Afrique se félicite des mesures prises par les Nations Unies en guise de facteurs contributifs à la fin de colonialisme et de commémoration des victimes de l'esclavage, nous estimons nécessaire de relever le débat à ce sujet afin de prendre en compte la pleine mesure de la dimension morale et sociologique de la question et de ses conséquences négatives sur l'Afrique, les populations africaines et les personnes d'ascendance africaine. Les États membres des Nations Unies semblent avoir atteint un consensus sur le caractère inhumain de l'esclavage et sur l'impact négatif du colonialisme sur le développement du continent africain et l'avancement des personnes d'ascendance africaine. Dans ce contexte et compte tenu du fait que cette injustice historique est la cause fondamentale des problèmes de développement de l'Afrique et d'avancement des personnes d'ascendance africaine, il est donc d'importance capitale que nous quittions la rhétorique pure, les déclarations et discours qui sont monnaie courante, pour nous engager résolument sur la voie de l'élaboration et le vote d'une résolution demandant aux Organes des Nations Unies et invitant les États membres à des actions concrètes.

5. Cette résolution en elle-même permettra de corriger l'injustice historique que les Africains et les personnes d'ascendance africaine ont endurée, et de leur restaurer leur dignité humaine. Une révision totale de la Déclaration de Durban et un appui à l'initiative gambienne permettront aussi à la justice de l'emporter sur l'impunité une fois pour toutes sur la scène internationale, et à toutes les nations et tous les peuples de vivre égaux et exempts d'assujettissement et des effets psychologiques destructeurs du racisme, de l'esclavage et du colonialisme.

2016

Convening of another World Conference against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance (Item proposed by The Gambia)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4933>

Downloaded from African Union Common Repository